

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du mardi 6 juin 2017**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 08

Madame le Maire accueille Monsieur Paul OPREA, de la société ALTACOM, prestataire pour la refonte du site internet de la Commune.

Monsieur OPREA commente la présentation du futur site internet de la Mairie qui sera mis en service à la fin du mois de juin.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 2 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du mardi 2 mai 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FINANCES

1 – Tarifs communaux 2017 – Location de paddles au lac de l'Espérance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe à 5,00 € la ½ heure d'utilisation d'un paddle.

BATIMENTS COMMUNAUX

2 et 2b – Devenir du Centre d'Activités des Remparts et du 24 place de l'église

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir la solution n°3 consistant à ne conserver que la partie des nefs du Centre d'Activités des Remparts.

Délibération n°2b :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants 19 voix pour, 8 abstentions et 2 voix contre, décide de confier, à l'association SOLiHA, dans le cadre d'un bail à réhabilitation, la maison sise 24 place de l'église pour la réalisation de deux logements.

3 – Vente du 3 rue Fortuné Parenteau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de céder, à l'Association L'Alouette du Bocage, le bâtiment situé 3 rue Fortuné Parenteau au prix de 50 000,00 € nets vendeur.
La partie non construite de la parcelle ne fait pas l'objet de la transaction.
Un document d'arpentage sera réalisé par la Commune à ses frais.
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir dont l'acte notarié.

PERSONNEL COMMUNAL

4 – Projet jeunesse – Gratification d'un stagiaire BPJEPS Loisirs Tous Publics

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants, 22 voix pour et 7 abstentions :

- décide de verser une gratification sur la base des 15 % du plafond horaires de la Sécurité Sociale, soit 24,00€ de l'heure,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

5 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer (tous les postes sont à temps complet) :
 - trois postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
 - un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe,
 - six postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe,
 - un poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- décide de supprimer (tous les postes sont à temps complet) :
 - deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
 - un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe,
 - cinq postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
 - un poste d'Agent de Maîtrise,
- modifie et approuve en conséquence le tableau des effectifs pour 2017 ci-joint.

Informations sur le Conseil Communautaire du 3 mai 2017

Madame le Maire et Monsieur MARCHAND font un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 3 mai 2017.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 00.